



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR | ÉCOLE DOCTORALE
DROIT ET
SCIENCES POLITIQUES,
ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

A l'attention de :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Monsieur CERQUEIRA Gustavo, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur DIDI-ALAOUI Mohamed, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LEPOUTRE Jules, Madame COURTIN Christine, Madame LASSEURRE Marie-Cécile, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline

Doctorants élus :

Monsieur BOSMEL Florian, Monsieur LE HECHO Gabin, Monsieur MONTOYA Florent, Madame NANEVA Kaloyana, Madame VATS Sajjal

Représentants extérieurs

Monsieur BRION Sébastien, Madame MAGARO Patrizia, Maître MUNDET Emmanuel, Monsieur NAGELLEN Thierry, Monsieur SCHIAVO Stefano

Personnel administratif :

Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Membres invités :

Monsieur BERNOT Gilles, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur CHARLIER Christophe, Madame MOUIAL Eva, Monsieur NAPOLETANO Mauro

Nice, le 01/12/2025

Chers membres du Conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée

**le vendredi 21 novembre 2025 à 11h00
en présentiel à l'Ecole Doctorale, salle 409, Campus Trotabas, UniCA et en
visioconférence via ZOOM**

Etaient présents en personne ou en visioconférence :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Monsieur GIORGINI Giulio Cesare (représentant Monsieur CERQUEIRA Gustavo), Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Monsieur DIDI-ALAOUI Mohamed, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur VENTURA Daniel (représentant Monsieur LEPOUTRE Jules), Madame LASSEURRE Marie-Cécile, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline, Monsieur BOSMEL Florian, Monsieur LE HECHO Gabin, Monsieur MONTOYA Florent, Madame NANEVA Kaloyana, Madame VATS Sajjal, Madame MAGARO Patrizia, Maître MUNDET Emmanuel, Monsieur SCHIAVO Stefano, Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur BRUNO Olivier

Etaient excusés :

Monsieur BRION Sébastien, Monsieur NAGELLEN Thierry, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur BERNOT Gilles, Madame MOUIAL Eva, Monsieur NAPOLETANO Mauro

Ordre du jour :

1. Point info Direction ED-DESPEG
2. Représentation des disciplines au sein de l'ED DESPEG
3. Demandes d'admission en Doctorat / Demandes réinscription en 7^{ème} année
4. Arrêt des modalités du Prix de Thèse 2026
5. Modalités du concours des contrats doctoraux 2026
6. Choix thématique *Doctoriales 2026*
- 7 AG des Doctorants du 9 décembre 2025
- 8 Questions Diverses

La réunion commence à 11h00.

Avec l'accord des membres du conseil, les points 3, 6 et 7 sont remontés dans l'ordre du jour tandis que le point 2 est repositionné pour être traité en préambule du point 5.

Point 1. Information de la Direction de l'ED-DESPEG

La direction de l'ED partage les informations suivantes avec les membres du Conseil :

- La date de la cérémonie de remise des diplômes de Doctorat au niveau Etablissement a été fixée au **vendredi 13 mars 2026**. La cérémonie se déroulera au Palais des Congrès de Juan-les-Pins.
- Pour rappel, l'assemblée générale des doctorants DESPEG est prévue **le mardi 9 décembre 2025**.
- Madame BELLONE a visité la *School of International Studies* de l'Université de Trento, le 29 novembre 2025. Elle a rencontré la directrice du [programme doctoral de l'ISS](#), Madame Louisa PARKS. Pour rappel l'ED DESPEG et l'IIS de l'UniTN ont noué un accord en 2023 visant à favoriser les échanges de doctorants pour des périodes courtes (inférieures ou égales à 6 mois) financées par l'Université d'origine sur leurs fonds respectifs dédiées à la mobilité doctorale. Madame BELLONE et Madame PARKS ont convenu de préparer respectivement un document d'information à destination des doctorants de l'Université partenaire pour favoriser ces mobilités.

Point 3. Demandes d'admission en Doctorat / Demandes réinscription en 7^{ème} année

Quatre dossiers de demandes d'admission de candidats ayant un diplôme Master étranger sont présentés. Ils reçoivent tous un avis favorable pour l'inscription en 1^{ère} année de thèse.

Deux dossiers de demande de réinscription en 7^{ème} année de thèse sont également examinés. Le premier dossier reçoit un avis défavorable, et la procédure de réinscription exceptionnelle pour soutenance sera notifiée à l'intéressée. Le second dossier est mis en suspens car il concerne un doctorant qui a obtenu un contrat d'ATER couvrant la période 2025-2026 au sein de notre établissement. Il est convenu que l'école doctorale puisse, à titre exceptionnel, formuler un avis favorable à la réinscription de ce doctorant avant le 31 décembre 2025, à condition que la direction de thèse puisse s'engager sur une soutenance à brève échéance en 2026. Consultée, la direction de thèse confirme qu'elle va intervenir auprès du candidat en ce sens.

Le conseil de l'ED préconise de rappeler aux Directeurs des EURs et aux responsables des commissions de recrutement d'ATER qu'il n'est pas possible de recruter sur un poste d'ATER un doctorant en 6^{ème} année de thèse qui ne peut pas attester d'une date prévisionnelle de

soutenance fixée avant le 31 décembre de l'année en cours. Par ailleurs, elle rappelle la règle selon laquelle un contrat ATER ne peut pas être renouvelé si le titulaire du contrat n'est pas en mesure de respecter son engagement de soutenir dans le cours de l'année.

La direction de l'ED demande enfin aux directions des laboratoires de recherche de bien vouloir rappeler à tous leurs membres œuvrant au sein des comités de suivi individuel des doctorants (CSID), que les demandes de réinscription en 7^{ème} année ne peuvent recevoir un avis favorable de la part des CSID qu'au titre d'une justification tout-à-fait exceptionnelle. Par défaut, l'Ecole Doctorale DESPEG préconise un avis défavorable ou réservé avec mention, le cas échéant, du fait que le comité, au vu du travail déjà effectué, encourage le doctorant à finaliser son manuscrit et à solliciter une réinscription exceptionnelle pour soutenance dans le cours de l'année.

Point 4. Arrêt des modalités du Prix de Thèse 2026

Concernant la procédure et les critères pour l'attribution des prix de thèse de l'ED DESPEG, le Conseil du 21 novembre 2025 s'accorde sur la procédure suivante :

Thèses éligibles : les thèses éligibles doivent remplir strictement les 2 conditions suivantes : i) Avoir été soutenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025 ; ii) Avoir obtenu au moins 2 notes 5 et aucune note inférieure à 4 sur la fiche de rapport pour le prix de thèse rempli par le jury de soutenance (pour rappel 3 notes : manuscrit, exposé, réponses au jury). La date limite de candidature aux prix de thèse est le 30 janvier 2026.

Composition de la commission des prix de thèse :

Par défaut les membres académiques du conseil permanents et invités (incluant donc les membres académiques extérieurs à UniCA) dans les disciplines concernées. Si conflit d'intérêt, et départ de certains des membres susnommés, la direction de l'ED propose au conseil de l'ED des collègues remplaçants dans les disciplines impactées. Le conseil vote sur la composition finale de la commission.

Délibérations de la commission en deux temps au cours des mois de mars et avril :

Réunion 1 : Premier examen des candidatures et désignation de deux rapporteurs : 1 dans la discipline, 1 hors de la discipline. *Dans la mesure du possible*, le rapporteur de la discipline est d'un autre laboratoire que celui où la thèse a été réalisée. Dans chaque discipline, l'ensemble des membres de la commission relevant de cette discipline sont invités à ordonner l'ensemble des thèses éligibles relevant de cette discipline pour information à la commission.

Réunion 2 : Délibération pour l'attribution des Prix (au plus 1 prix de l'Ecole Doctorale DESPEG par section CNU + le cas échéant 1 proposition de prix pour la Fondation UniCA et 1 proposition de prix pour les Victoires de la Ville de Nice).

Les prix de l'école doctorale DESPEG sont remis lors des *Doctoriales* du mois de mai. Concernant les critères d'appréciation, le conseil s'accorde pour retenir les critères suivants :

Critères prioritaires : i) Qualité de la thèse attestée par le rapport de soutenance ainsi que par les 2 rapports établis par les 2 rapporteurs de la commission qui viseront en particulier à faire ressortir la portée scientifique et l'impact sociétal de la thèse ; ii) Production scientifique associée à la thèse : quantité et qualité (en tenant compte de la date de soutenance et de la durée de thèse). Critères secondaires : i) Distinctions (ex. qualification CNU, Prix extérieur) (en tenant compte de la date de soutenance et de la durée de la thèse), ii) Implication collective du candidat.

Enfin, une réflexion est engagée pour dépasser une logique de remise d'un prix par section et distinguer des travaux de meilleure qualité (par exemple un seul prix mieux doté pour la meilleure thèse en droit et non un pour le droit privé et un pour le droit public).

Point 6. Choix thématique *Doctoriales 2026*

Rappel de la date : **13 mai 2026** (depuis quelques années nous choisissons toujours un mercredi qui tombe la veille du jeudi de l'Ascension). Madame BELLONE invite à donner des propositions de thème pour cette journée interdisciplinaire. Un thème apparaît rapidement, et est validé par les membres. Il s'agit du thème « *Incertitude, Risques et Souveraineté* ».

La direction de l'ED invite les membres du Conseil à faire des propositions d'invité pour la lecture inaugurale. Elle rappelle qu'à ce jour la discipline des sciences de gestion n'a pas encore été représentée pour ces lectures inaugurales. Depuis la reprise des *Doctoriales* en 2022, l'ED DESPEG a accueilli 2 économistes, 1 juriste spécialiste de droit public international, et 1 politiste comme conférenciers invités.

Point 7. Assemblée générale des Doctorants du 9 décembre 2025

La date du mardi 9 décembre a été choisie pour l'assemblée générale des doctorants de l'ED-DESPEG qui va se dérouler à MSHS – SUD Est à partir de 17h, suivi d'une soirée festive (cocktail/animations, jeux) afin de renforcer la cohésion, et favoriser les rencontres inter-labo et inter-années entre les doctorants.

La somme de 300€ a été allouée pour couvrir les frais, et nos doctorants élus se sont engagés dans l'organisation et dans les préparatifs de cet évènement.

Point 2. Représentation des disciplines au sein de l'ED DESPEG.

La direction de l'ED présente des données chiffrées actualisées concernant les membres HDR en activité pour l'année 2025-2026 au sein de l'ED DESPEG. Elle met en perspective ces données avec la représentation des laboratoires et des disciplines au sein du conseil de l'école doctorale. Il apparaît qu'au regard du *prorata* de membres HDR, certains laboratoires (ERMES, LADIE, SKEMA Research Center) sont surreprésentés tandis que d'autres (GREDEG, GRM) sont sous-représentés si on s'en tient aux 10 membres académiques représentants les laboratoires. Concernant les disciplines, l'économie est la discipline la plus fortement sous-représentée suivie des sciences de gestion tandis que la science politique et l'histoire du droit apparaissent comme les disciplines les plus fortement surreprésentées.

Un débat s'ouvre sur la question de savoir si les modalités actuelles de représentation des laboratoires et des disciplines au sein du conseil de l'école doctorale devraient évoluer en fonction de ces informations. Il n'apparaît pas de proposition évidente pour changer la composition actuelle du conseil de l'école doctorale. Les membres du Conseil s'accordent néanmoins sur le fait que les statistiques présentées sont utiles notamment en vue de la discussion sur la composition de la commission des contrats doctoraux.

La direction de l'ED va demander à chaque direction de laboratoire de vérifier et corriger les statistiques présentées, d'autant que ces données n'ont pas pu être consultées par l'ensemble des membres du conseil en amont de la réunion. Lors de la prochaine réunion de notre conseil, seront arrêtées les modalités du concours des contrats doctoraux 2026.

Point 5. Modalités du concours des contrats doctoraux 2026

Conformément à ce qui avait été décidé lors de la réunion du 17 Juillet 2025, la direction de l'école doctorale ouvre le débat sur les modalités du concours 2026 à commencer par la composition de la commission *ad hoc* qui siégera pour ce concours. Après avoir présenté des statistiques sur la répartition des membres HDR par laboratoire et discipline (voir point ci-dessous), la direction complète l'information des membres du Conseil avec des statistiques sur l'allocation des contrats doctoraux sur la période 2021-2025 par laboratoire et par discipline. La direction de l'ED propose de modifier la composition de la commission des contrats doctoraux, en y faisant entrer, aux coté des représentants des laboratoires par discipline, 3 représentants pour chacune des grandes disciplines Droit, Economie et Gestion, qui seraient choisis par le Conseil de l'ED après un appel à bonne volonté publié par l'école doctorale en amont du concours. Ces 3 membres seraient membres votants aux côtés des représentants des laboratoires et du représentant de *Skema Business School*. Les représentants des EUR (EUR Lexsociété, EUR ELMI et EUR DS4H) qui siégeaient en qualité de membres non-votants pourraient ne plus être mobilisés en cette qualité. La direction et direction adjointe de l'ED seraient toujours membres non-votants de la commission, en charge de la présidence/vice-présidence de la commission *ad hoc*. Une proposition alternative formulée par Jackie KRAFFT serait d'augmenter la représentation de certains laboratoires qui apparaissent sous-représentés au sein de la commission des contrats doctoraux. A ce titre, elle serait favorable à ce que GRM dispose de 2 représentants (et non pas 1 seul comme actuellement) au sein de cette commission, le reste de la commission restant inchangée par rapport à l'existant. Mohamed DIDI-ALAOUI souligne le fait que les sciences de gestion sont sous-représentées au sein du conseil de l'ED et au *prorata* des allocations des contrats doctoraux sur la période 2021-2025 et serait favorable à ce que la discipline soit mieux représentée dans la commission des contrats doctoraux.

La direction de l'ED propose à l'ensemble des membres du Conseil de consulter plus en avant les documents mis à disposition, sachant que le Conseil devra se prononcer, non seulement sur la composition de la commission mais également sur les modalités de candidatures et de fonctionnement de la commission aux diverses étapes du concours : 1) Pré-candidature auprès des laboratoires en vue de l'obtention de l'avis du laboratoire, 2) Sélection des candidats à auditionner par la commission au vu des dossiers des candidats et des avis des laboratoires ; 3) Classement des candidats auditionnés et avis de la commission sur chaque candidature à l'issue des auditions.

Il sera demandé aux conseillers de se prononcer par vote sur les modalités du concours des contrats doctoraux 2026 qui seront arrêtées lors de la prochaine réunion du Conseil de l'école doctorale.

Point 8. Questions Diverses

Pas de questions

La réunion se termine à 13h15